



## Lettre d'information N°61 - 23 avril 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



### A la une

**Crise énergétique :** Dans le cadre de la crise énergétique, le gouvernement renforce son soutien au secteur agricole à partir de mai 2026. L'aide concerne le gazole non routier (GNR).

**Contrôles agricoles :** Le décret n° 2026-295 du 17 avril 2026 relatif à la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles concrétise l'engagement pris en réponse à la mobilisation des agriculteurs : réduire la pression administrative et éviter la multiplication des visites de contrôle.

**Aide à l'investissement suite aux intempéries 2023-2024 :** Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GECRI-2026-31 du 21 avril 2026 revient sur la décision n° INTV-GECRI- 2024-11 du 1er février 2024 concernant le dispositif d'aide à l'investissement pour les exploitations agricoles victimes des tempêtes CIARAN et DOMINGOS, ainsi que des inondations et coulées de boue survenues entre fin 2023 et le début du mois de janvier 2024. Elle prolonge la période d'exécution et le délai pour introduire la demande de paiement.

### Dans le reste de l'actualité

**Planification écologique :** Dans le cadre de la déclinaison de la planification écologique dans les secteurs agricole et agroalimentaire, le ministère chargé de l'Agriculture a confié à FranceAgriMer le déploiement de plusieurs appels à projets.

Les décisions n° INTV-SIIF-2026-11 et n° INTV-SIIF-2026-10 du 15 avril 2026 modifient les modalités de versement de l'aide pour les projets territoriaux.

**Projets agricoles** : Le décret n° 2026-302 du 21 avril 2026 introduit une simplification de la procédure contentieuse en matière environnementale, avec pour objectif d'accélérer la réalisation de certains projets agricoles.

**Assouplissement des règles sur les nouveaux OGM** : Le 21 avril 2026, une majorité d'Etats membres de l'Union européenne, dont la France, a franchi une étape importante dans la réforme de la réglementation sur les organismes génétiquement modifiés (OGM). Réunis au sein du Conseil de l'Union européenne, ils ont validé en première lecture un texte visant à adapter les règles aux nouvelles techniques génomiques (NTG).

**Débroussaillage** : A l'approche des périodes à risque, le ministère de la Transition écologique rappelle l'importance du débroussaillage obligatoire.

**Indépendance agricole à "la méthode Notre-Dame"** : A l'occasion de la réception des maires, le 16 avril 2026, le Président de la République, Emmanuel Macron, a détaillé les priorités gouvernementales pour les mois à venir, plaçant l'indépendance agricole et industrielle au cœur de l'action publique.

**Inégalités de niveau de vie** : D'après les données publiées par l'Insee, le niveau de vie médian des ménages agricoles s'élève à 22 700 € par an en 2020, un montant proche de celui des autres ménages actifs, mais marqué par des disparités nettement plus fortes.